

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 30 juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 25 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle « La Chabotte », sous la présidence de Monsieur Olivier POIRAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **22**

Nombre de votants : **23**

Présents : Olivier POIRAUD, Alain CHAUFFIER, Aurélia LAURENT, Thierry ALLEAU, Mélanie GOMIT, Nicolas GABILLER, Élisabeth DÉGORCE, Béatrice GERARDOT de SERMOISE, Francette SAIVRES, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Kaïna GODEAU, Anne-Lise JOIGNE, Hervé PILARD, Sylvain RIBEYRON, Charles MALINAUSKA, Florent KOSINSKI, Sarah BANCHEREAU, Gaëlle ADAM, Charlène DIE, Maxime GALENNE, Erwan POURNIN.

Absents excusés : Muriel MOUNIER (pour délibération numéro 1)

Absents non excusés : néant

Procuration : Muriel MOUNIER à Aurélia LAURENT (pour délibération numéro 1)

Secrétaires : Cyril RIGAUDEAU et Sarah BANCHEREAU

I - ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT POUR INSTALLATION D'UN SELF AU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Madame LOISEAU, chef de cuisine, invitée en début de séance à présenter ce dossier, indique que le SELF sera organisé en deux îlots (un îlot froid et un îlot chaud), ce qui permet de favoriser l'autonomie des enfants et de fluidifier les services.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la rentrée scolaire, en période de crise sanitaire, nécessite une réorganisation des services de cantine. Cette réorganisation serait grandement facilitée par l'installation d'un self à l'école élémentaire. Ce projet, qui avait été étudié par la précédente municipalité, devient ainsi urgent.

Deux devis sont parvenus en Mairie et ont été établis par les fournisseurs ayant déjà travaillé avec la commune pour l'équipement de la cuisine du restaurant scolaire :

Fournisseurs	Description	Coût HT	Coût TTC
ERCO	3 chariots pour plateaux couverts 3 chariots pour verres 1 vitrine réfrigérée Matériel pour distribution chaude (dont 2 chariots assiettes, 1 bain-marie, une table inox Garantie 1 an	16 417.46€	19 700.96€
	Complément : Meuble de tri « enfants » Bac de récupération pour meuble de tri	2 903.91€	3 484.69€
TOTAL ERCO		19 321.37€	23 185.65€
CUISINOX	1 chariot à niveau constant pour plateaux 1 chariot à niveau constant pour verres 1 support bac à couverts Un meuble réfrigéré avec bac d'évaporation 1 meuble chauffant 1 meuble de tri « enfants » 1 rampe à plateaux 1 chariot porte assiettes	17 604.54€	21 125.45€
TOTAL CUISINOX		17 604.54€	21 125.45€

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de CUISINOX, pour un montant de 21 125.45€ TTC.

L'affectation de cette dépense pourra se faire sur l'opération 0150 – groupe scolaire – article 2184.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

I Bis - DEMANDE DE SUBVENTION PACT – CAN POUR L'ÉQUIPEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE EN SELF

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide de la communauté d'agglomération du Niortais en déposant une demande de subvention PACT au titre de l'amélioration du service aux usagers.

Il propose ainsi au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention et de retenir le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Équipement self	17 604.54€	Subvention PACT	8 802.27€
		Autofinancement	8 802.27€
Total HT	17 604.54€		17 604.54€
Total TTC	21 125.45€		21 125.45€

Charlène DIE demande s'il est possible de solliciter une subvention à la CAF. Alain CHAUFFIER lui répond que cet équipement n'est que très peu utilisé dans le cadre des activités périscolaires et n'est donc pas éligible à une aide financière de la CAF.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 2 Juin 2020 qui leur a été transmis.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

II - CRÉATIONS DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADES POUR L'ANNÉE 2020

La commission administrative paritaire s'est réunie le 9 mars 2020 afin de se prononcer sur les propositions d'avancements de grades des agents remplissant les conditions (ancienneté dans le grade).

Plusieurs agents peuvent ainsi prétendre à des avancements de grade :

AGENTS	NOUVEAU GRADE /EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL	CONDITIONS D'ANCIENNETE REMPLIES AU	GAIN INDICE MAJORE IMMEDIAT (valeur du point : 4,69 € brut)	PROPOSITION DATE DE CREATION DU POSTE
Nataly RICHARD	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe ACCUEIL MAIRIE	35/35	01.06.2020	+ 3 PTS	01.07.2020
Claudie DEROSARIO	Adjoint d'animation	35/35	01.11.2020	PAS DE GAIN IMMEDIAT	01.11.2020

	principal classe RESPONSABLE ANIMATION PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE			MAIS CHANGEMENT DE GRILLE DE SALAIRE	
Valérie BRUNET	Adjoint d'animation principal classe Animatrice périscolaire	29.96/35	01.12.2017	+ 2 PTS	01.07.2020
Nadine PANOUX	Adjoint technique principal classe	28.35/35	01/01/2017	+ 2 PTS	01.07.2020
Pascal BEAUJALUT	Adjoint technique principal classe	35/35	01/01/2017	+ 2PTS	01.07.2020

Sur proposition de la commission paritaire du centre de gestion, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

IV - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CLETC

A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, une nouvelle commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC) doit être désignée au sein de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS. Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, cette commission est composée d'un membre de chaque conseil municipal des communes de l'EPCI.

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais doit créer cette instance et déterminer sa composition à la majorité des 2/3 au mois de septembre prochain.

Aussi, afin de procéder à cette création, le conseil municipal doit délibérer pour désigner un membre titulaire et un membre suppléant avant le 31 Juillet.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner :

	Noms – prénoms
Titulaire	CHAUFFIER Alain
Suppléant	POIRAUD olivier

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

V - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT POUR LE SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES

Le syndicat des Trois rivières étant transformé en SMBVSN (syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise), il n'est plus nécessaire de voter ou désigner des délégués communaux. Ce sont des délégués communautaires qui y siègeront.

Il est par contre nécessaire de désigner un « Référent communal » qui ait une bonne connaissance du territoire, c'est-à-dire un observateur qui contacte le syndicat en cas de dysfonctionnement.

Afin de répondre à la demande de Charlène DIE, Thierry ALLEAU rappelle au conseil municipal le rôle et les activités du syndicat des trois rivières :

Ce syndicat couvre un bassin versant d'une superficie de 560 km² qui s'étend sur la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres. Le réseau hydraulique géré par la structure intercommunale comporte un total de 280 km de cours d'eau dont 75 km de réseau principal (rivières Guirande, Courance et Mignon) et une cinquantaine de biefs et affluents. Le syndicat gère également 190 ouvrages hydrauliques (batardeaux, clapets ou vantelles).

Sa compétence est la gestion des cours d'eau, la gestion des barrages, la lutte contre les inondations et la compétence zone humide.

Il intervient en se substituant aux propriétaires riverains pour l'entretien des cours d'eau (rivières et berges).

Monsieur le Maire propose de désigner **Monsieur Thierry ALLEAU** comme référent communal.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

VI - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner un « Référent sécurité routière ». Le référent est notamment associé aux actions de sécurité routière au profit du grand public (enfants – adultes). Il propose **Madame Muriel MOUNIER** comme référent.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

VII - ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA COURANCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de la séance du 2 Juin 2020, le conseil municipal a élu un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il est nécessaire de revoir cette délibération car les nouveaux statuts du syndicat d'incendie et de secours de la Courance prévoient 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Il est donc proposé de compléter cette liste en désignant deux autres délégués titulaires :

Délégués	
Titulaire	Cyril RIGAUDEAU
Titulaire	Nicolas GABILLIER
Titulaire	Mélanie GOMIT
Suppléant	Aurélia LAURENT

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

VIII - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Les services de la Direction Générale des Finances Publiques demandent au conseil Municipal de désigner 32 personnes susceptibles de participer aux réunions portant sur la révision des valeurs locatives des propriétés foncières de la commune.

La DGFIP retiendra ensuite 16 noms parmi cette liste:

Les membres de la commission communale des impôts se réunissent en journée, une fois par an, à la demande de la DGFIP.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

N°	NOMS	PRÉNOMS
1	CHAUFFIER	Alain
2	ALLEAU	Thierry
3	GRELARD	Marcel
4	MAGNERON	Michel
5	GERMAIN	Joël
6	CHABOISSEAU	Françoise
7	BROSSARD	Bernard
8	PEDROLA	Martine
9	DIE	Charlène
10	PILARD	Hervé
11	SAIVRES	Francette
12	DEGORCE	Elisabeth
13	MALINAUSKA	Charles
14	GALENNE	Maxime
15	RIGAUDEAU	Cyril
16	JOIGNE	Anne-Lise
1	LAURENT	Aurélia
2	GABILLIER	Nicolas
3	MOUNIER	Muriel
4	BARILLOT	Stéphane
5	REY	Philippe
6	GUICHOU	Michel
7	COTILLON	Michel
8	ADAM	Gaëlle
9	BANCHEREAU	Sarah
10	KOSINSKI	Florent
11	GERARDOT DE SERMOISE	Béatrice
12	LASNE	Julie
13	GONNORD	Eric
14	POURNIN	Erwan
15	RIBEYRON	Sylvain
16	GODEAU	Kaina

IX - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

La date limite pour le vote des taxes foncières a été reportée au 3 Juillet en raison de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition tels que votés aux budgets 2016, 2017, 2018 et 2019.

Le conseil Municipal n'a plus, à partir de 2020, à se prononcer sur les taux de la taxe d'habitation.

Taxes	Taux	Bases 2020	PRODUIT ATTENDU 2020
TAXE D'HABITATION	15.54 %	3 701 000	575 135
FONCIER BATI	23.48 %	2 322 000	545 206
FONCIER NON BATI	62.52 %	134 800	84 277

Pour info :

	Taux moyens communaux de 2019 au niveau :		Taux plafonds 2020	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020
	National	Départemental		
Taxe foncière (bâti)	21.59€	23.84€	59.60€	59.55€
Taxe foncière (non bâti)	49.72€	65.42€	163.55€	159.67€

Monsieur le Maire transmet également au conseil municipal des tableaux indiquant les taux appliqués dans les communes de l'agglomération. Il propose au conseil municipal de maintenir les taux actuels pour la taxe foncière bâti et non bâti, soit 23.48 % et 62.52 %. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

X - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FRONTENAYSIENNES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les imprimés de demandes de subventions n'ont pas été transmis aux associations en raison des périodes de confinement liées à la pandémie de COVID 19 et en raison du renouvellement des conseils municipaux. Toutefois, plusieurs associations se sont manifestées afin d'obtenir au plus vite leur subvention annuelle nécessaire au maintien de leur activité. Il propose au conseil municipal, très exceptionnellement de reconduire les subventions versées en 2019 en les minorants de 20 %. Un courrier a été adressé à chaque association demandant un compte rendu succinct de leur rapport moral et financier.

ASSOCIATIONS	Proposition 2020
Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre (ACPG)	96€
Association sportive et culturelle École primaire	1 600€
Association sportive et culturelle École maternelle	640€
Association des parents d'élèves des écoles publiques	280€
Les mamans bis	280€
Les Bouts'Chou	280€
Arts et Loisirs	40€
Vivre l'histoire en Deux-Sèvres	160€

MAIRIE DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

Place René Cassin – BP 10012 – 79270 FRONTENAY-ROHAN – ROHAN - 05.49.04.50.25 – services:mairie@wanadoo.fr

Club Rencontres et loisirs	200€
Association Frontenaysienne de Tennis de Table	800€
Union sportive Frontenay- Saint Symph (USF2S)	2 000€
Taekwondo-Hapkido du Marais	400€
Hapki Moosool France	80€
SEP Judo	1 600€
SEP Gym volontaire	160€
SEP Tennis/Badminton	960€
SEP Volley ball	240€
SEP Musique	640€
SEP Chorale	160€
SEP Arts et Sports	480€
SEP Jeux	96€
SEP Danse	960€
SEP Photo	80€
SEP Théâtre	400€
Amicalé des donneurs de sang bénévoles du Frontenaysien	120€
La Truite de Mer	100€
Accueil Solidarité Accompagnement à Frontenay (ASAF)	480€
ASSOLMA	160€
ACCA	160€
TOTAL	13 652€

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur ces subventions :

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 3
-----------	------------	----------------

X Bis - DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs demandes de subventions d'associations non Frontenaysiennes sont parvenues en Mairie :

Association	Montants demandés	Montants proposés
Association des Paralysés de France	200€	refus
Secours populaire Français	Non précisé	refus
UDAF – espace rencontre	300€	refus
Un hôpital pour les enfants	Non précisé	refus
Banque alimentaire	Non précisé	refus
ASP l'estuaire (accompagnement des personnes gravement malades ou en fin de vie – soutien de personnes en deuil)	Non précisé	refus
SSIAD (service de soins infirmiers à domicile)	Non précisé	refus
AFM TELETHON	Non précisé	refus
France ALZHEIMER	Non précisé	refus
AFSEP (sclérose en plaques)	Non précisé	refus

Monsieur le Maire, malgré l'intérêt des actions menées par ces associations propose au conseil municipal de ne réserver l'attribution de subventions qu'aux associations Frontenaysiennes. Il propose donc au conseil municipal de ne pas attribuer de subventions à ces associations.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

X Ter - DEMANDE DE SUBVENTION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Plusieurs établissements d'enseignement demandent à la commune des participations pour les élèves Frontenaysiens scolarisés dans leurs structures :

Établissements	Élèves Frontenaysiens scolarisés	Montants demandés	Propositions
IREO Les Herbiers (MFR)	1	Non précisé	Refus
Institut de Richemont (MFR 16)	1	Non précisé	Refus
Chambre des métiers (17)	2	43€/apprenti = 86€	Refus
Chambre des métiers (79)	8	50€/apprenti = 400€	Refus

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas attribuer de subvention aux établissements d'enseignement autres que ceux dépendant du ministère de l'éducation nationale, comme à toutes les associations hors commune.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

XI - RÉFECTION DE L'ÉTANCHEITE DE LA TOITURE DE LA SALLE DE RÉUNION RUE DES CHAMPS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le bungalow qui équipait l'école élémentaire avant sa réhabilitation a été installé rue des champs, à proximité du cimetière, afin d'y installer une salle de réunion. Il a fait l'objet de travaux afin d'améliorer son confort et son accessibilité et a été revêtu d'un bardage bois.

Ce bâtiment nécessite encore des travaux car l'étanchéité de la toiture est défectueuse.

Deux devis sont parvenus en Mairie afin de remédier à ce problème :

Entreprises	Propositions HT	Propositions TTC	Remarques
CHATEL ETANCHEITE	5 267.35€	6 320.82€	Dépose et repose de couvertures comprise
AUNIS ETANCHEITE	5 163€	6 195.60€	Il est préconisé de reprendre l'étanchéité de la surface courante de la toiture n°1 (54 m2), de refaire les relevés périphériques ainsi que le joint de dilatation. La prestation dépose et repose des couvertures est la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de CHATEL ETANCHEITE pour un montant de 6 320.82 € TTC.

Il propose d'affecter cette dépense en section d'investissement – opération 098 – article 21318.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

XI Bis - DEMANDE DE SUBVENTION PACT (CAN) POUR LA RÉFECTION DE L'ÉTANCHEITE DE LA TOITURE DE LA SALLE DE RÉUNION RUE DES CHAMPS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est possible de demander à la Communauté d'agglomération du Niortais une aide financière pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle de réunion rue des champs.

Les projets finançables par le PACT doivent répondre aux enjeux structurants suivants :

- Enjeux d'efficacité énergétique et de mise aux normes des équipements (*rénovation énergétique de bâtiments communaux selon la réglementation thermique globale en vigueur dispensée par l'ADEME, réhabilitation du réseau d'éclairage public avec des solutions réduisant la consommation d'énergie, développement de la production d'énergie, développement de la production d'énergies renouvelables pour l'autoconsommation, mises aux normes dans le cadre des agendas d'accessibilité programmés*).
- Enjeux d'un territoire soucieux d'une offre culturelle et touristique diversifiée et de qualité (*création d'équipements touristiques concourant au développement de l'axe structurant littoral Atlantique/Marais poitevin/Niort/Vallée de la Sèvre Niortaise, équipements, matériels assurant le développement de l'accès à la culture*).
- Enjeux d'un territoire en mutation (*équipements mutualisés de services au public - ex : maisons de santé, protection ou valorisation du patrimoine, des paysages, modernisation d'équipements ou de matériels communaux améliorant les conditions d'accueil des usagers du service public, rénovation et remise à niveau des espaces publics*).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Réfection de la toiture	5 267.35€	Subvention PACT (50 % du coût HT)	2 633.67€
		Autofinancement	2 633.68€
Total HT	5 267.35€	Total HT	5 267.35€
Total TTC	6 320.82€	Total TTC	6 320.82€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

XII - ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE GOUPIL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le véhicule de service pour le bourg n'est plus en service (Pélikan électrique et Renault express Hors service).

Il propose d'acquérir un nouveau véhicule électrique de marque GOUPIL G2 LITHIUM 5.2 kWh pour un montant de 14 409.00 € TTC (véhicule ayant été utilisé par la marque pour démonstrations).

La dépense pourrait être affecté en section d'investissement – opération 0129 – article 2182.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

XII Bis - DEMANDE DE SUBVENTION PACT – CAN POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide de la communauté d'agglomération du Niortais en déposant une demande de subvention PACT au titre de la préservation de l'environnement et de l'amélioration du service aux usagers.

Il propose ainsi au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention et de retenir le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Acquisition véhicule GOUPIL G2	12 757,50€	Subvention PACT	6 378,00€
		Autofinancement	6 379,50€
Total HT	12 757,50€		12 757,50€
Total TTC	14 409,00€		14 409,00€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

XIII - ACHAT D'UN PERFORATEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise hors d'usage du perforateur des ateliers municipaux.

Afin de remplacer ce matériel indispensable pour les travaux à réaliser pendant la saison estivale, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Deux devis sont parvenus en Mairie :

Fournisseurs	Matériels	Prix HT	Prix TTC
CGED	HiKOKI (HITACHI) perfo SDS + 26 MM 18 V	473,08€	567,70€
LOXAM	HiKOKI (HITACHI) perfo SDS + 26 MM 18 V	379,00€	454,80€

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de LOXAM pour un montant de 454,80 € TTC.

La dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 0129 – article 2188.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

XIV - ACHAT D'UN LIT D'APPOINT PLIANT AVEC MATELAS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'achat d'un lit d'appoint permettant d'équiper l'infirmerie de la salle omnisport.

Un devis est parvenu en mairie :

Fournisseurs	Descriptifs	Prix HT	Prix TTC
SECURIMED	Lit pliant 17 lattes - Matelas 90 x 190 cm Poids 25 kg - livré avec housse	211,80€	254,16€
CONFORAMA	Lit pliant 17 lattes - Matelas 90 x 190 cm livré avec housse	255,71€	306,85€

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à cet achat auprès de SECURIMED pour un montant TTC de 254,16 €. La dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2184.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

XV - ACHAT D'UN LOGICIEL POUR ENREGISTREMENT DES PACS

Les PACS peuvent être enregistrés en Mairie depuis le 01.11.2017. Ils peuvent donner lieu à une cérémonie symbolique en salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'achat d'un nouveau logiciel pour la préparation et l'enregistrement des PACS.

Le logiciel, fourni par **EKSAE (CEGID)**, est compatible avec les autres logiciels métiers utilisés par les services administratifs municipaux et notamment les logiciels état civil. Le coût de cette prestation s'élève à :

Logiciel	935.00 € HT	1 122.00 € TTC
Mise en œuvre et formation	315.00 € HT	315.00 € TTC
Abonnement	20.00 € HT mensuel	24.00 € TTC mensuel

Un autre fournisseur, **ADIC INFORMATIQUE (SEDI)**, ayant équipé la Mairie de AIFFRES propose le logiciel pour :

Logiciel	330.00 € HT	396.00
Maintenance annuelle	88.00 € HT	105.60

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de ADIC INFORMATIQUE.

L'achat du logiciel pourra être affecté en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2183.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

XVI - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION « ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE 2020/2021 » POUR L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention avec la centrale de référencement PROCLUB.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à donner à l'adhérent un conseil préalable nécessaire à la préparation et à la passation d'un marché public avec délégation d'un mandat afin que l'assistant à la maîtrise d'ouvrage puisse procéder à toutes les formalités utiles pour passer le marché pour le compte de l'adhérent.

Elle consiste à :

- Regrouper les achats des différents adhérents publics afin de proposer un potentiel d'achats plus conséquent aux candidats et envisager d'obtenir de meilleures conditions financières
- Assister les services de l'adhérent dans la procédure de consultation publique pour les fournitures concernées

- Accompagner les représentants de l'adhérent dans le respect de la bonne exécution de la consultation et des clauses des cahiers des charges administratifs et techniques et ce pendant toute leur durée d'exécution du marché.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage s'engage à proposer à l'adhérent les offres des candidats fournisseurs qu'elle a reçues lui permettant de s'approvisionner auprès des titulaires fournisseurs qu'il aura désignés par attribution tout en bénéficiant de conditions de ventes privilégiées ainsi que de l'assistance et des services complémentaires qui y sont liés.

Les missions confiées à PROCLUB sont :

- La rédaction des cahiers des charges techniques et administratifs communs à l'ensemble des adhérents ayant donné mandat à l'assistant à maîtrise d'ouvrage
- La rédaction des règlements de consultation propre à chaque procédure de consultation selon les montants déclarés indépendamment par chaque adhérent
- La planification du déroulement des diverses procédures de la publication jusqu'à la notification
- La conception et la publication des avis d'appels publics à la concurrence
- La réception des offres et des candidatures conformément aux dispositions décrites dans le règlement de la consultation propre à chaque procédure
- L'ouverture des plis et la remise d'un rapport d'examen des candidatures à l'adhérent
- La notification aux candidats retenus ou non retenus
- La publication des avis d'attribution
- L'archivage informatique de l'ensemble de la documentation et la mise à disposition de celle-ci sur la demande de l'adhérent
- L'assistance et le suivi de l'exécution du marché pendant toute sa durée d'exécution, conformément aux clauses définies dans les cahiers des charges administratives et techniques.
- *La rédaction d'un rapport de présentation de la procédure ne fait pas partie des missions de PROCLUB.*

Les lots retenus sont :

Circuit conventionnel			
Numéros lot	Désignations	Minimum € HT	Maximum € HT
1	Épicerie	2 000€	9 000€
3	Produits surgelés	1 500€	9 000€
4	Produits laitiers et ovo produits	1 000€	10 000€
5	Viande fraîche de bœuf veau et agneau	1 000€	7 000€
6	Viande fraîche de porc salaisons et charcuterie	Pas de minimum	4 000€
7	Volaille fraîche	Pas de minimum	4 500€
9	Légumes et fruits frais 1 ^{ère} 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme	Pas de minimum	3 000€
10	Produits de la mer	1 000€	4 500€
14	biscuiterie	Pas de minimum	3 000€

Circuit court			
16	Produits laitiers	Pas de minimum	1 500€
17	Fruits et légumes 1 ^{ère} 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme	Pas de minimum	6 000€
18	Viande fraîche de bœuf – veau – agneau	Pas de minimum	1 000€
19	Viande fraîche de porc – salaisons – charcuterie	Pas de minimum	1 500€
20	Volaille fraîche – circuit court	Pas de minimum	1 000€
Total général du marché		6 500€	66 000€

Les frais d'adhésion à PROCLUB sont de 252 € TTC (montant identique aux années précédentes).

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention d'adhésion pour 2020/2021.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

XVII - SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR INTÉGRATION DU MATÉRIEL DE LA SALLE DE LA CHABOTTE

L'entreprise MISSENERD CLIMATIQUE assure la maintenance des installations de chauffage des bâtiments communaux depuis décembre 2016.

Ainsi, la chaufferie bois de l'école élémentaire Brigitte COMPETISSA, école maternelle Jean Rostand, bâtiment LE LOGIS, Mairie, gymnase, puis les matériels de chauffage (radiateurs gaz, chauffe-eaux électriques, piano 2 feux) des salles Jean Monnet, ADMR, maison pour tous et salle poterie ont été ajoutés par un avenant numéro 1 (en cours d'année 2019). Le montant payé au titre de l'année 2019 est de : 12 081.80 € TTC. Le montant annuel à payer avant signature de l'avenant 2 est de 13 180.16 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant 2 portant sur les installations techniques de chauffage et de ventilation de la salle de la CHABOTTE. Le montant de cet avenant est de 720.00 € TTC par an, portant le montant annuel à 13 900.16 € TTC.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

XVIII - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg, des travaux d'éclairage public sont prévus sur le secteur de l'entrée de bourg, de la rue de la Gare à la rue des Imonets (hors aménagement traversée de bourg) et de la rue des Imonet à la fontaine du Bief Chabot.

Le montant des travaux est estimé à 18 500.00 € HT, soit 22 200.48 € TTC, dont 10 119.12 € HT de fournitures.

Il est possible de demander au SIEDS une subvention portant uniquement sur la fourniture d'appareils d'éclairage public.

Monsieur le Maire propose d'onc au conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant et de déposer une demande d'aide auprès du SIEDS :

Emplacements	DÉPENSES		RECETTES	
	Montants travaux	Dont fournitures		
Éclairage public secteur rue des Imonets - Fontaine du Bief Chabot	12 571.96€	6 948.12€	SIEDS	10 118.67€
Éclairage public rue des Imonets – rue de la Gare	5 928.44€	3 170.55€	Autofinancement	8 381.33€
Total HT	18 500.00€	10 118.67€	TOTAL HT	18 500.00€
TVA	3 700.08€			
Total TTC	22 200.48€			

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De passer commande pour ces travaux qui seront inscrits en section d'investissement – opération 0114 – article 2151 réseaux de voirie
- De déposer auprès du SIEDS une demande d'aide pour l'éclairage public selon le plan de financement ci-dessus.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

XIX - AVENANT AUX CONTRATS DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les avenants aux contrats de maintenance des équipements informatiques de la commune.

Ces avenants tiennent compte des nouveaux matériels pris en compte et d'un nouvel antivirus installé sur l'ensemble des ordinateurs ou serveurs (hors écoles). Le prix de l'antivirus est intégré dans la proposition.

Sites	Montants forfaitaires HT 2019	Montants forfaitaires TTC 2019	Montants forfaitaires HT 2020	Montants forfaitaires TTC 2020
École élémentaire	2 906.00€	3 487.20€	2 306.00€	2 767.20€
École maternelle	952.00€	1 142.40€	1 047.00€	1 256.40€
MAIRIE + ATELIER	1 895.00€	2 274.00€	2 707.00€	3 248.40€
TOTAL TTC		6 903.60€		7 272.00€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

XX – REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Selon les dispositions des articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de mener la reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières, la commune de Frontenay-Rohan-Rohan a engagé cette procédure et a constaté l'état d'abandon, à deux reprises en respectant un délai minimum de 3 ans d'intervalles.

Les procès-verbaux réglementaires de constat d'abandon ont été réalisés :

- premier procès-verbal le 15 mars 2017
- un second le 18 mars 2020

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été effectuée, notamment par affichage à l'entrée du cimetière, et à la porte de la mairie ainsi que par l'apposition d'une plaque d'information sur chaque sépulture. Il est proposé au conseil municipal :

- de constater la clôture de la procédure en se prononçant sur la reprise des concessions en état d'abandon, dont la liste est présentée.
- d'autoriser monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

INFORMATIONS

ÉCHEANCES ET MODALITÉS D'OUVERTURE DES SALLES COMMUNALES À COMPTER DU 10 JUILLET 2020

Dans la perspective de la levée de l'état d'urgence, Monsieur le Maire propose d'autoriser à nouveau et progressivement l'utilisation des salles municipales. Pour chacune, la demande sera étudiée au cas par cas ; le nombre d'utilisateurs possible et les règles d'utilisation en période de crise sanitaire précisés. Un règlement et une convention seront mis en place pour chaque site. Un protocole sanitaire établira les modalités de nettoyage et désinfection par les utilisateurs et par la commune. C'est la capacité de la commune et de ses personnels disponibles à garantir la sécurité sanitaire qui déterminera les possibilités d'ouverture. Les conditions de fréquentation du parc du logis seront également assouplies.

La date du 10 juillet 2020 sonne la fin de l'état d'urgence sanitaire. Les salles communales pourront donc être à nouveau occupées. Il faudra toutefois procéder à une désinfection des locaux 5 à 6 jours avant ouverture au public. Le port du masque restera fortement recommandé. Un protocole sanitaire pour chaque salle, en cours de réalisation, sera transmis aux utilisateurs.

TABLEAU DES CONGES D'ETE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le tableau est distribué aux conseillers municipaux.

CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Septembre 2020	Mardi 15 septembre
Octobre 2020	Mardi 6 Octobre

MAIRIE DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

Place René Cassin – BP 10012 – 79270 FRONTENAY-ROHAN – ROHAN – 05.49.04.50.25 – services.mairie@wanadoo.fr

<i>Novembre 2020</i>	<i>Mardi 3 Novembre</i>
<i>Décembre 2020</i>	<i>Mardi 2 Décembre</i>
<i>Janvier 2021</i>	<i>Mardi 12 Janvier</i>

Point sur la fête du logis

Point sur la saison culturelle

Point sur la publication d'une lettre mensuelle d'information TU

Point sur le travail des commissions

Point sur les conseils d'écoles